

AM

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME**

VILLE DE LA ROCHELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2017

Sous la présidence de M. FOUNTAINE, Maire

Autres membres présents : Mme FLEURET-PAGNOUX, M. HELARY, Mme FRIOU, MM. SOUBESTE, JAULIN, Mme CERFONTAINE, M. MALBOSC, Mme LEONIDAS, M. PLEZ, Mme VETTER, M. ROBIN, Mme AOUACH-BAVEREL, M. CARMONA, Mmes GARGOULLAUD, SPANO, DESIR, Adjoints

MM. POISNET, SABATIER, GUEGO, GOURON, CHEKROUN, DE FONTAINIEU, PERRIN, Mmes COSTA, LACOSTE, PICHOT, RUEL, MM. RAPHEL, HEBERT, JOUBERT (à compter de la 9^{ème} question), JLALJI (à compter de la 2^{ème} question), BRULAY, Mmes ROUSSEL (à compter de la 5^{ème} question), JAUMOUILLIÉ, MM. MAUVILLY, LEAL, Mmes LAFFARGUE, MICHEL-GAILLARD, RÉBÉRE Conseillers municipaux

Etaient excusés : Mmes GARNIER (procuration à Mme FLEURET-PAGNOUX), DESVEAUX, M. FREDJ, Mmes AMMOUCHE-MILHIET, EL IDRISSE (procuration à Mme DESIR), MM. BENZERGA (procuration à Mme COSTA), JOUBERT (jusqu'à la 8^{ème} question), Mmes BAUDRY (procuration à Mme JAUMOUILLIÉ), BENGUIGUI, AZEMA (procuration à M. BRULAY), M. JLALJI (à la 1^{ère} question), Mme ROUSSEL (jusqu'à la 4^{ème} question)

Secrétaires de Séance : MM. CHEKROUN et DE FONTAINIEU

n° 2

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION DES POPULATIONS DES ZONES POTENTIELLEMENT A RISQUE.

Date de convocation :	28 février 2017	Bulletins litigieux.....	0
Nombre de membres en exercice.....	49	Abstentions.....	0
Nombre de membres présents.....	38	Suffrages exprimés.....	43
Nombre de membres ayant donné procuration.....	5	Pour l'adoption.....	43
Nombre de votants.....	43	Contre l'adoption.....	0
Date d'affichage du compte-rendu : 10 mars 2017			

Rapporteur : Mme GARGOULLAUD

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de La Rochelle approuvé par délibération du 13 octobre 2014, modifié les 16 décembre 2014, 28 septembre 2015 et 23 novembre 2015,

Le vœu suivant est proposé au Conseil municipal :

Le 30 janvier dernier, une fuite d'essence sans plomb 95 a été détectée par un industriel gérant des cuves d'hydrocarbure sur le territoire de la Ville de La Rochelle. L'installation a alors été mise à l'arrêt et les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) avertis.

Des investigations ont été menées le 31 janvier et ont démontré l'existence d'une fuite dans une canalisation et la dispersion de plus de 250 m³ d'essence.

La Ville de La Rochelle a été informée seulement le 6 février au soir de cet incident. Ainsi, dès le lendemain, des réponses à nos questions aux différents intervenants ont été obtenues et un communiqué a pu intervenir afin d'informer la population. Nous avons immédiatement souhaité que toutes les mesures d'information et de sécurité soient prises.

La Ville de La Rochelle demande à toutes les entreprises et aux services de l'Etat la plus grande transparence lors de la survenue d'un incident et ainsi d'être prévenue immédiatement.

Quelle que soit la nature du problème, les zones potentiellement à risque du fait de la présence d'installations classées Seveso sur son territoire, la Ville de La Rochelle exige d'être informée en temps réel de la situation afin de prendre les mesures qui s'imposent, pour accompagner l'entreprise et les services de l'Etat, mais aussi auprès des populations qu'il convient de prévenir et de protéger le cas échéant.

C'est par la transparence la plus totale que la confiance peut être présente, et la Ville de La Rochelle demande aujourd'hui qu'un état des lieux complet soit réalisé sur les systèmes de détections de défauts potentiels dans les sites sensibles présents sur son territoire.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Délibération transmise par voie électronique
à la Préfecture de la Charente-Maritime

le 10 MARS 2017

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Jean-François FOUNTAINE

Jean-François FOUNTAINE